



Le Belvédère

de Saint-Nicolas



Bulletin du Prieuré Saint-Nicolas

60B, rue Français - 54000 NANCY
09 53 84 61 70 - 54p.nancy@fsspx.fr

N° 101 - Mars 2020

Editorial

Qu'une gloire au monde !

« Nous n'avons qu'une gloire au monde, c'est l'honneur de Notre-Seigneur ! » Voilà des paroles tirées de la chanson « Les Bleus sont là ».

Comment procurons-nous de l'honneur à Notre-Seigneur ? A quel moment notre attitude est la plus propre à l'honorer ? Il est vrai que toute notre vie doit servir à la gloire de Dieu, mais aucun moment ne nous place plus directement face à notre bon et doux Sauveur que lorsque nous allons communier ou qu'il s'immole sur l'autel.



Notre adoration lui vient par l'agenouillement lors du renouvellement de son Sacrifice par la Consécration et l'élévation qui s'ensuit. Mais cela n'est là que pour favoriser la révérence la plus complète qui est avant tout intérieure. Chacun sait qu'il est particulièrement inconvenant de rester assis lorsque quelqu'un d'important entre dans la pièce où nous nous trouvons et que cela fait partie des égards communs de se porter à sa rencontre. Dieu fait son entrée, et, selon le mot de saint Paul, « qu'au nom de Jésus tout genou fléchisse dans le ciel, sur la terre

et dans les enfers ¹ », alors que dire de l'attitude à adopter en sa présence !

Par la Sainte Communion, l'Hôte divin vient nous visiter, il souhaite que nous le recevions avec la plus grande révérence. Surtout en ce début de Carême, soignons nos communions, surtout si nous avons négligé ces derniers temps de nous y bien préparer par le recueillement le plus profond. Bien sûr, toujours selon le mot de saint Paul ², notre foi en Notre-Seigneur nous fait approcher de Dieu avec confiance, mais aussi avec un respect propre à la créature que nous sommes pour le Père de nos âmes.

Quelle tristesse aujourd'hui de voir tout ce clergé qui craint plus pour les corps que pour les âmes, qui prend plus de précautions pour écarter le coronavirus que les pécheurs publics les plus indignes à l'occasion de la communion... Où est la foi dans l'Eucharistie, dans le fait de recevoir sans crainte le Médecin de nos âmes ? Le vent du monde a inspiré tant de mesures que les hommes d'Eglise s'imposent à eux-mêmes et aux fidèles. Le prêtre ne s'est-il pas tant de fois exposé face à des malades ? Pensons à saint Pie X, curé de Salzano, ne ménageant pas sa peine face à un autrement plus dangereux choléra ! Prions pour les malades, mais aussi pour que « notre seule peur au monde », reste toujours « d'offenser Notre-Seigneur » !

Abbé Grégoire Chauvet +

Partie 2 La Préparation du Concile Vatican II

La Commission Centrale Préparatoire

Ayant eu l'occasion, par la volonté de Dieu et par la volonté de mes supérieurs, qui sont les papes eux-mêmes, d'avoir été membre de la Commission Centrale Préparatoire du Concile pendant deux ans, en 1960-1961 pour préparer le Concile de 1962, et ayant participé au Concile d'une manière active, j'ai pu, par cette présence au Concile et par cette présence dans la commission centrale qui réunissait tous les documents de toutes les commissions, me rendre compte que quelque chose de très grave se passait dans l'Église. S'agissait-il d'une évolution ou d'une révolution ? Pour ma part, j'ai cru pendant un certain temps qu'il s'agissait d'une évolution, d'un progrès, d'un changement qui pouvait être utile, mais cela a duré peu de temps, parce que dès la dernière séance de la Commission Centrale Préparatoire du Concile, un petit événement nous a montré ce qu'allait être le Concile.

Liberté ou tolérance religieuse ?

Nous étions dans cette Commission Centrale Préparatoire du Concile environ 100 à 110 membres. Il y avait soixante-dix cardinaux, une vingtaine d'archevêques et évêques, et quatre supérieurs généraux d'ordres. C'était une commission importante présidée par le Pape Jean XXIII lui-même. Il n'y venait pas toujours, et, à cette dernière séance, le pape n'était pas venu. Or, c'est à cette séance qu'il y a eu un incident grave entre le Cardinal Ottaviani et le Cardinal Bea. Nous avons reçu quelques semaines auparavant deux petits fascicules, insignifiants, de

quelques pages, l'un du Cardinal Ottaviani qui était intitulé *De la Tolérance Religieuse*, et l'autre du Cardinal Bea intitulé *De la Liberté Religieuse*.

Sur le même sujet, les deux Cardinaux exprimaient des pensées totalement différentes. L'un exprimait la pensée de la Tradition : le Cardinal Ottaviani. Que voulait-il dire par la tolérance religieuse ? On tolère l'erreur, on tolère ce que l'on ne peut pas supprimer. Donc, on tolère les erreurs en matière



Cardinal Alfredo Ottaviani,
Préfet de la Congrégation du
Saint Office,
grand défenseur de la Foi
Catholique au Concile Vatican II.

religieuse, mais on ne les accepte pas. On ne les met pas sur le même pied que la vérité.

Par contre, le petit fascicule du Cardinal Bea, lui, instaurait une nouvelle doctrine dans l'Église : toutes les religions étaient mises sur le même pied. C'était la liberté religieuse.

Chacun a la liberté, le droit d'avoir sa religion, de l'exprimer, de la répandre, de l'organiser comme il l'entend. C'était une chose tout à fait nouvelle dans l'Église. D'ailleurs, dans ces deux petits fascicules, on s'apercevait facilement qu'une doctrine avait des racines dans toute l'histoire de l'Église et que l'autre doctrine n'avait aucune racine dans l'histoire de l'Église, puisqu'il n'y avait aucune référence dans le fascicule du Cardinal Bea, tandis qu'il y avait plus de pages de références que de texte lui-même dans le fascicule du Cardinal Ottaviani.

L'incident éclate

Alors, quand nous sommes arrivés en séance, les deux cardinaux se sont opposés l'un à l'autre. Dès le début de la séance, le Cardinal Ottaviani s'est levé, et a dit au Cardinal Bea : « Vous n'aviez pas le droit, Éminence, de faire ce fascicule, parce que la liberté religieuse et la tolérance religieuse sont des sujets qui regardent la théologie dogmatique, qui regardent la foi, et donc cela ressortait à la commission que je préside. Et le Cardinal Bea s'est levé, et, très mécontent de la remarque faite par le Cardinal Ottaviani, lui a dit : « Éminence, je regrette infiniment,



Cardinal Augustin Bea,
Président du Secrétariat
pour l'Unité des Chrétiens,
progressiste.

mais je suis tout à fait dans mon droit de faire cette brochure puisque je suis président du Secrétariat de l'Unité des Chrétiens, et s'il y a une chose qui intéresse les Chrétiens d'une manière générale, c'est de savoir ce que l'Église pense aujourd'hui de la liberté

religieuse. » Le Cardinal Bea a dit ouvertement au Cardinal Ottaviani : « Je suis contre la thèse que vous développez dans votre fascicule ! »

Le Cardinal Ottaviani, préfet de la Congrégation du Saint Office à ce moment-là, homme considéré comme un pilier de la foi et de la Tradition dans l'Église, attaqué comme cela par un de ses confrères cardinal, en lui disant qu'il est contre ce qu'il affirme dans ce fascicule qui représente la doctrine de l'Église de toujours... C'est une chose invraisemblable !

Ils se sont donc opposés comme cela. L'affaire allait tourner assez mal, parce qu'on se demandait comment on allait procéder au sujet de ces deux brochures qui, au fond, s'opposaient l'une à l'autre.

Une division dans la Commission Centrale

Si bien que cela a provoqué des remous dans l'assemblée, à tel point que le Cardinal Ruffini, qui était archevêque de Palerme à ce moment-là, en Sicile, s'est levé et a dit : « c'est regrettable de voir que deux de nos confrères sont opposés pour une question qui est si grave dans l'Église et qui met en jeu la doctrine de l'Église. Alors, nous sommes obligés d'attendre que le Pape vienne et que ce soit lui qui décide entre les deux qui a raison et qui a tort.

Mais le Cardinal Bea ne s'est pas tenu à cette observation du Cardinal Ruffini, et a dit : « Moi, je demande un vote. Qui est pour ma thèse et qui est contre ma thèse ? » Alors, de fait a eu lieu un vote qui a donné la moitié des voix des cardinaux en faveur du Cardinal Bea, et une autre moitié en faveur du Cardinal Ottaviani. D'une manière générale, les cardinaux latins, c'est-à-dire les italiens, les sud-américains, les espagnols furent pour le Cardinal Ottaviani, tandis qu'au contraire tous ceux des bords du Rhin, c'est-à-dire l'Allemagne, la France, la Hollande, l'Autriche, l'Amérique, les Anglo-Saxons furent plutôt pour le Cardinal Bea. Ainsi, l'Église en quelque sorte se divisait moitié-moitié, les uns pour un texte complètement nouveau, une thèse tout à fait nouvelle dans l'Église, et puis les autres pour la Tradition.

+Marcel Lefebvre



Armes du Cardinal Ottaviani.

La devise "Semper Idem", "Toujours le même", signifie que le Christ et la Foi ne changent pas.

Communier sur la langue

Au moment où, à la faveur du coronavirus, les évêques imposent davantage la communion sur les mains, rappelons que celle-ci est née du développement d'un abus qui a été généralisé par la condescendance romaine.

- ◆ Saint Sixte I^{er} (vers 115) : « Les vases sacrés ne doivent pas être manipulés par d'autres que ceux consacrés au Seigneur. »
- ◆ Saint Basile le Grand, docteur de l'Église (330-379) : « Le droit de recevoir la Sainte Communion dans la main n'est autorisé qu'en période de persécution. » Saint Basile le Grand considérait la communion à la main si irrégulière qu'il n'hésitait pas à la considérer comme une faute grave.
- ◆ Le Conseil de Saragosse (380) : Excommunie tous ceux qui osaient continuer à recevoir la Sainte Communion à la main. Cela a été confirmé par le Synode de Tolède.
- ◆ Le Synode de Rouen (650) : condamne la communion à la main pour stopper les abus généralisés qui se sont produits à partir de cette pratique, et comme sauvegarde contre le sacrilège.
- ◆ VI^{ème} Concile œcuménique, à Constantinople (680-681) : Interdit aux fidèles de prendre l'Hostie sacrée en main, menaçant les transgresseurs d'excommunication.
- ◆ Saint Thomas d'Aquin (1225-1274) : « Par respect pour ce sacrement [la sainte Eucharistie], rien n'y touche, hormis ce qui est consacré ; d'où le corporal et le calice sont consacrés, ainsi que les mains du prêtre, pour avoir touché ce Sacrement. » (*Summa Theologica*, Partie III, Q. 82, Art. 3, Rép. Obj. 8.)
- ◆ Le Concile de Trente (1545-1565) : « Le fait que seul le prêtre donne la Sainte Communion de ses mains consacrées est une tradition apostolique. »
- ◆ Et même le Pape Jean-Paul II a pu dire : « Toucher les espèces sacrées et les distribuer de leurs propres mains est un privilège des ordonnés. » (*Domini Cenae*, 11)
- ◆ Le pape saint Léon le Grand est connu pour son apport très important dans les études liturgiques. Il est l'un des plus anciens témoins de la pratique de la communion sur la langue. En particulier, Saint Léon le Grand a lu le sixième chapitre de l'Évangile de Saint Jean comme faisant référence à l'Eucharistie (comme tous les Pères de l'Église l'ont fait). Dans un sermon préservé sur Jean VI (Sermon 9), Saint Léon dit : « *Hoc enim ore sumitur quod fide creditur* » (Serm. 91.3). Cela se traduit strictement par : « Est effectivement reçu par la bouche ce que nous croyons par la foi. »

Messes dominicales du prieuré

11h00	9h00 et 10h30	10h00	8h30	17h00 (1 ^{er} et 3 ^e dimanches)
Chapelle du Sacré-Cœur 65, rue du Maréchal Oudinot 54000 NANCY	Chap. de la Nativité de ND Domaine de Ladonchamps Rte de Thionville (D 953) 57140 WOIPPY	Chap. de l'Annonciation 22, avenue Irma Masson 52300 Joinville	Chap. du Sacré-Cœur 41, rue de la filature 88460 CHENIMENIL	Eglise Saint Martin 55160 Les Eparges

Pour aider l'apostolat en Lorraine

Vous pouvez faire un don :

- ◆ Par chèque
à l'ordre du *Prieuré Saint-Nicolas*
- ◆ Par l'enveloppe du denier du culte dans la quête
- ◆ Par virement (cf. ci-contre)

Un reçu fiscal vous sera adressé sur demande.

Le compte à créditer est le suivant :

Titulaire : FSSPX PRIEURE ST.-NICOLAS-NANCY

Code Banque : 30002 Code Guichet : 05922 Compte n° 0000079346V

Clef RIB : 45

Domiciliation : CL BDI ROUEN SDC

IBAN : FR37 3000 2059 2200 0007 9346 V45

BIC : CRLYFRPP

